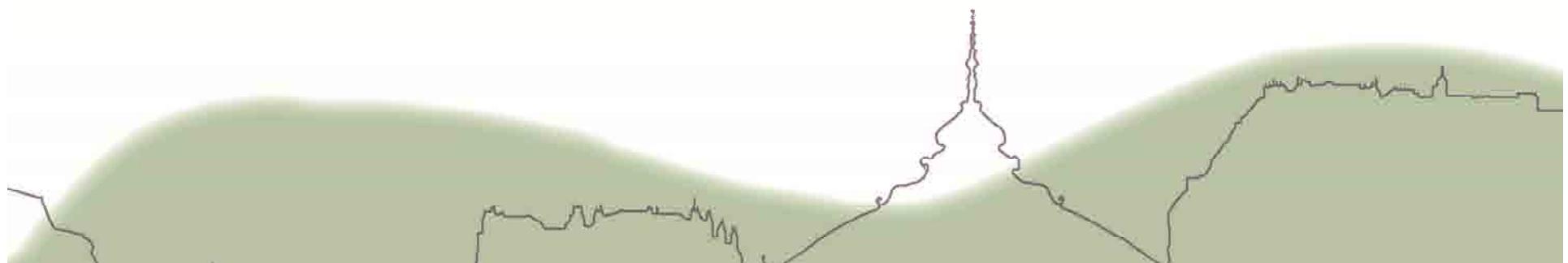


AVANT PROJET DE CHARTE DU CDDRA VALDAC

DOCUMENT DE TRAVAIL SOUMIS A LA CONSULTATION DES PARTENAIRES DU CDDRA

16 novembre 2012



SOMMAIRE

1. LE TERRITOIRE VALDAC POUR LE PROCHAIN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE RHÔNE-ALPES	4
1.1. UN PERIMETRE DE CONTRAT LEGEREMENT MODIFIE	4
1.2. UN TERRITOIRE VASTE, CONTRASTE ET EN PLEINE EVOLUTION	4
1.3. UNE REFORME TERRITORIALE EN COURS QUI MODIFIE LA STRUCTURE DU TERRITOIRE VALDAC	8
1.4. DE NOUVELLES DEMARCHEES STRUCTURANTES POUR LE TERRITOIRE : LES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIAUX	11
2. LES ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE POUR UN NOUVEAU CONTRAT DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	13
2.1. EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL	15
2.2. EN MATIERE ECONOMIQUE	15
2.3. EN MATIERE D'ORGANISATION DU TERRITOIRE	16
3. LE CADRE STRATEGIQUE ET POLITIQUE DE LA CHARTE VALDAC	18
3.1. UNE CONCERTATION SOUTENUE ET ELARGIE POUR ELABORER LA NOUVELLE CHARTE VALDAC	18
3.2. VERS LA RECHERCHE D'UNE PLUS GRANDE EFFICACITE DE L'INTERVENTION PUBLIQUE	18
3.3. QUATRE POSTULATS DE BASE POUR CONDUIRE LE PROCHAIN CDDRA	20
3.4. LES PRINCIPES DE TRAVAIL PARTAGES POUR ANIMER LE CDDRA	23
4. UNE STRATEGIE TERRITORIALE : STRUCTURER LE TERRITOIRE A MOYEN ET LONG TERME	25
4.1. CONFORTER ET DEVELOPPER LES COOPERATIONS ET LES TRANSVERSALITES	26
4.2. RENFORCER LES BASSINS DE VIE, COMME ESPACES DE PROXIMITE, ATTRACTIFS ET SOLIDAIRES	26
4.3. ACCOMPAGNER LES ADAPTATIONS AUX CHANGEMENTS PAR L'INNOVATION ET L'EXPERIMENTATION	27

2

Préambule : la charte VALDAC

3

La charte du CDDRA VALDAC a pour objectif principal de donner un cadre, de présenter les **principes** et les **valeurs** portés par les élus et les principaux acteurs du territoire. Il s'agit d'une **ambition partagée** afin de construire une approche territoriale globale cohérente pour la mise en œuvre du prochain contrat de développement durable de Rhône-Alpes (CDDRA), qui sera signé pour 6 ans avec la Région Rhône-Alpes.

Le développement d'un territoire n'a de pertinence que s'il est partagé. Dans cette optique, la charte de VALDAC prend en compte les **dynamiques locales** du territoire, porteuses de développement. Elle vise à renforcer les solidarités réciproques entre les agglomérations valentinoise et privadoise, les bourgs centres et les espaces ruraux. La société civile a participé à la co-construction de cette charte au même titre que les élus et principaux partenaires à travers le Conseil Local de Développement et l'organisation de réunions territoriales notamment.

La charte du CDDRA VALDAC s'articule autour de **trois axes stratégiques** qui donnent les orientations générales et les objectifs choisis pour le prochain contrat. Elle détermine ainsi le **chemin à prendre collectivement** pour définir le programme d'actions qui sera la base du CDDRA.

Ce projet de charte et l'ensemble des actions qui en découlent sont définis au regard des principes du développement durable.

La charte du CDDRA VALDAC est un **cadre vivant et ouvert**. Elle fixe des principes mais n'est pas pour autant figée. Elle engage un dialogue avec chacune des intercommunalités, le CLD, et les principaux partenaires, dialogue qui doit se poursuivre tout au long des 6 années. Les orientations qui sont décidées aujourd'hui ont vocation à s'adapter aux évolutions de la population, des acteurs, de la société et de l'organisation du territoire.

1. LE TERRITOIRE VALDAC POUR LE PROCHAIN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE RHÔNE-ALPES

1.1. UN PÉRIMÈTRE DE CONTRAT LÉGÈREMENT MODIFIÉ

Le périmètre est légèrement modifié par rapport au périmètre du contrat précédent. Il prend en considération la nouvelle organisation intercommunale du territoire, en intégrant l'ensemble des communes de Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes (VASRA), et de la communauté de communes de La Raye.

Le périmètre s'étend donc désormais sur 110 communes (5 communes de plus que dans le CDRA), et comprend 11 communautés de communes et la communauté d'agglomération Valence Agglo Sud Rhône-Alpes (VASRA) qui regroupe 11 communes du pourtour de Valence (cf carte page suivante).

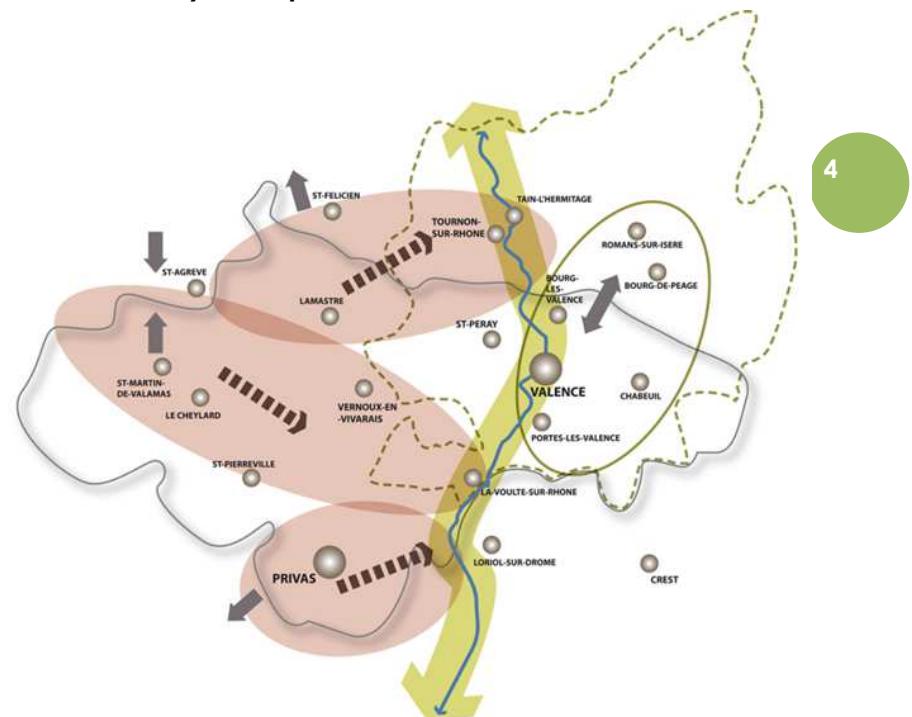
Le territoire s'étend ainsi sur 5 cantons drômois et 10 cantons ardéchois : **91 communes sont en Ardèche et 19 communes dans la Drôme.**

Sur ces 110 communes, **52 font également partie du Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche.**

1.2. UN TERRITOIRE VASTE, CONTRASTÉ ET EN PLEINE ÉVOLUTION

Le territoire Valence Drôme Ardèche Centre, dénommé VALDAC, est situé au Sud de la Région Rhône Alpes à la convergence de la vallée du Rhône et du sillon Alpin. Il est donc à cheval sur les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche et comporte deux villes Préfecture, Valence et Privas.

Les dynamiques locales du territoire VALDAC

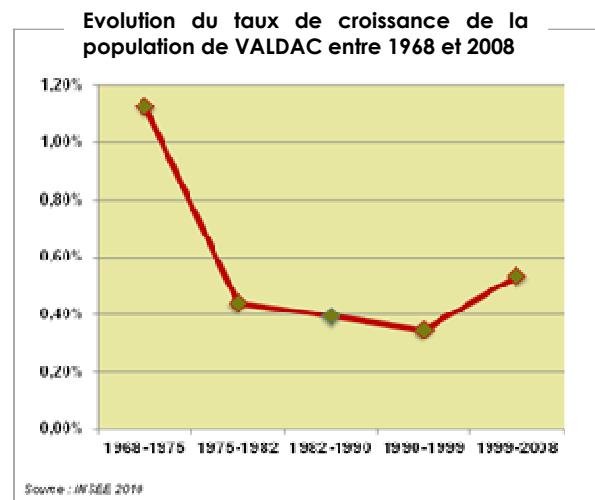


VALDAC est un territoire qui s'étend sur **plus de 1700 Km², de part et d'autre de la vallée du Rhône**, et donc du fleuve Rhône, depuis les contreforts du Vercors jusqu'aux points culminants de l'Ardèche - les Monts Mézenc et Gerbier des Joncs. Ce vaste territoire présente une mosaïque de petites zones aux caractéristiques et aux dynamiques démographiques, économiques, environnementales et paysagères différentes.



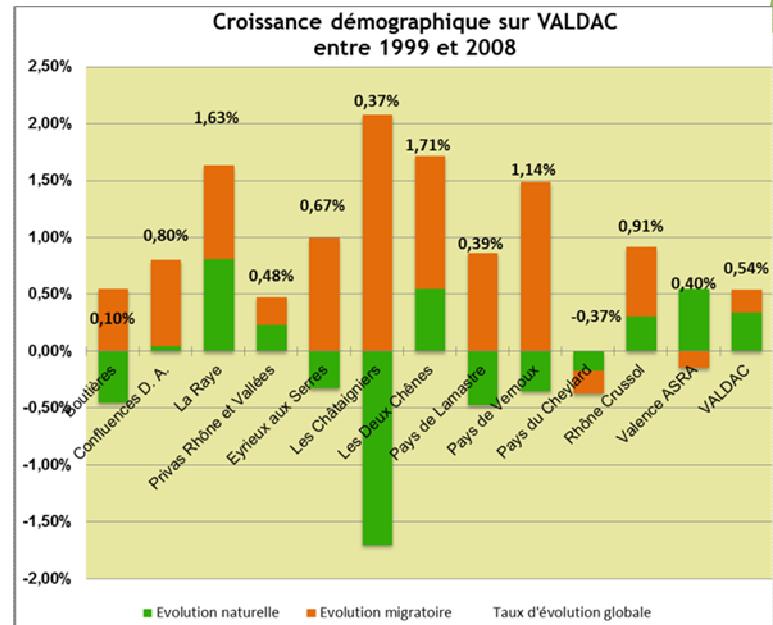
En 2008, VALDAC regroupe 220 410 habitants selon l'INSEE, ce qui représente une croissance démographique de 0,5 % par an par rapport à 1999. 3 communes comptent plus de 10 000 habitants et regroupent 44% de la population (Valence, Bourg les Valence et Guilherand Granges). La ville de Valence rassemble à elle seule 30 % de la population du territoire.

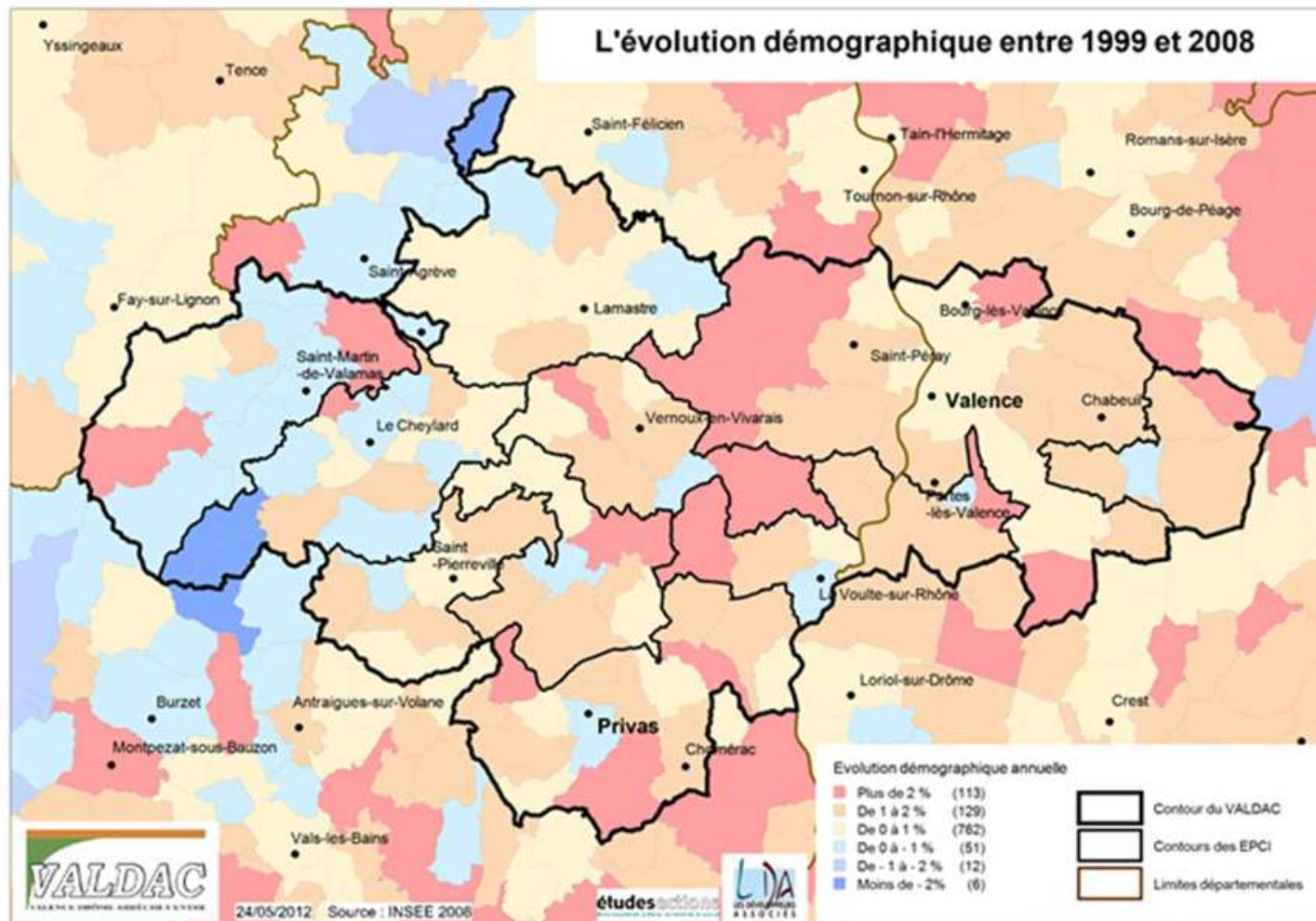
58 communes (soit 197 139 habitants représentant 89 % de la population) appartiennent à un espace à dominante urbaine qui s'étend sur 51 % de la superficie du territoire. L'espace à dominante rurale représente 49 % de la superficie pour 23 271 habitants, soit 11 % de la population de VALDAC.



Un retournement de tendances depuis 1999 sur VALDAC mais des contrastes importants par sous-espaces

Une croissance démographique qui repose sur un excédent naturel et une légère mais encore relative attractivité résidentielle





- 1°700Km².
- 110 communes sur 2 départements Drôme et Ardèche.
- 11 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération (VASRA).
- 220 400 habitants (INSEE 2010) dont plus de 55% sur l'Agglomération de Valence
- Espace à dominante rurale : 49% de la superficie et 11% de la population.
- 101 220 emplois (INSEE 2009) dont plus de 60 % sur l'Agglomération de Valence et 12 % sur la communauté de communes de PrivasRhône et Vallées
- 1 Parc Naturel Régional : PNR des Monts d'Ardèche qui comprend 52 communes de VALDAC
- 1 SCoT en cours : SCoT Rovaltain Drôme Ardèche
- 1 SCoT en réflexion sur le Centre Ardèche.

VALDAC se situe au cœur de l'espace dit Rhône-Alpes Sud qui est certainement aujourd'hui le territoire de Rhône-Alpes « à enjeux ».

Cet espace est désormais reconnu comme un espace stratégique, à la fois par l'ensemble des acteurs locaux et par les grandes collectivités, Départements, Région :

- C'est une des portes d'entrée Sud de Rhône-Alpes et de transition entre le Sud et le Nord. C'est également une zone de confluence majeure de par son positionnement géostratégique.
 - L'Espace Rhône-Alpes Sud est situé au croisement des sillons rhodaniens et alpins et s'organise autour d'infrastructures de plus en plus performantes : autoroutes du Sud et autoroute Valence-Grenoble-St Exupéry, TER, gare TGV Rovaltain, projet de nouveau pont de franchissement du Rhône, aménagement du port multimodal de Valence, ... ;
 - Le pôle Rovaltain, autour de la gare TGV, a été labellisé Grand Projet Rhône-Alpes et a un très fort potentiel de développement, à la fois en capacité d'attraction (positionnement stratégique, situation, ...) et en capacité d'accueil (foncier mis à disposition...). Après un démarrage lent et difficile, le projet Rovaltain se développe rapidement, évoluant d'une stratégie d'aménageur à celui de développeur : les emplois privés viennent de dépasser le nombre d'emplois publics, un Hôtel est en train de s'implanter, de nombreux projets connexes sont en cours, dont le projet de pôle national de recherche en écotoxicologie et en toxicologie environnementale. La Charte de Développement Durable de Rovaltain vient d'être finalisée et signée, ainsi qu'une charte de mobilités.
 - « Valence Agglomération Sud Rhône Alpes » (121 500 habitants), créée en 2010, soutient le dynamisme et le rayonnement de cet espace grâce au renforcement des centralités et des articulations entre les territoires, à une taille critique du territoire désormais acquise pour l'accessibilité à des fonctions supérieures (Valence est le
- premier pôle universitaire délocalisé), au développement de pôles de compétitivité, à la croissance des emplois métropolitains, etc. Le positionnement de ce pôle urbain et sa capacité à se structurer, sont des données capitales pour le développement actuel et à venir de cet espace. Les débats de l'agglomération de Valence autour du réseau des pôles métropolitains illustrent parfaitement le poids actuel de cette agglomération dans le maintien des équilibres de Rhône-Alpes Sud.
- Les projections et perspectives de développement (cf. les données issues du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche en cours), soulignent la forte dynamique démographique attendue pour 2030, avec 25 000 à 50 000 habitants supplémentaires attendus sur ce territoire.
 - Cet espace est un territoire créateur d'initiatives d'importance, que traduisent les évolutions positives d'emplois et d'entreprises, même si cette vocation économique reste à structurer et à conforter, certains secteurs traditionnels restant fragiles : les crises industrielles successives ont poussé les acteurs locaux à mutualiser les ressources et les moyens, à imaginer des dispositifs innovants.

1.3. UNE RÉFORME TERRITORIALE EN COURS QUI MODIFIE LA STRUCTURE DU TERRITOIRE VALDAC

Les 110 communes qui composent le territoire de VALDAC sont regroupées en 12 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : 11 communautés de communes et la communauté d'agglomération Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes.

La construction de l'intercommunalité à fiscalité propre s'est effectuée progressivement sur le territoire VALDAC depuis les années 2000 sur le Centre Ardèche et en 2010 sur le Centre Drôme avec la création de Valence Agglo Sud Rhône-Alpes et de la communauté de communes de la Raye.

Le CDRA signé en 2007 s'est donc déroulé dans une période de fortes recompositions territoriales sur l'ensemble de VALDAC, aussi bien côté Ardèche que côté Drôme. La mise en place d'une agglomération autour de Valence a été un moment charnière dans la mise en œuvre du contrat et pour l'équilibre territorial et politique de VALDAC.

En 2012, le paysage intercommunal a donc profondément changé, puisque l'ensemble des communes de VALDAC appartient désormais à une intercommunalité.

Une autre étape se profile dans la structuration de l'intercommunalité du territoire à travers la loi de réforme des collectivités territoriales (loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010). Toute évolution du paysage de l'intercommunalité doit ainsi prendre en compte les prescriptions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), tant au sujet des communautés que des syndicats de communes et des syndicats mixtes.

Les SDCI préparés puis arrêtés par les préfets entrent à présent dans leur phase de mise en œuvre, sachant que la loi fixe au 1er juin 2013 la date d'achèvement et de rationalisation de la carte intercommunale. Les SDCI de la Drôme et de l'Ardèche ont été validés en décembre 2011 par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) sollicitée pour avis et amendements.

Sur le territoire VALDAC, la réforme territoriale implique des réorganisations territoriales importantes qui modifient fortement le paysage intercommunal (cf carte page suivante) avec des conséquences directes à court et moyen terme sur le périmètre même du CDDRA.

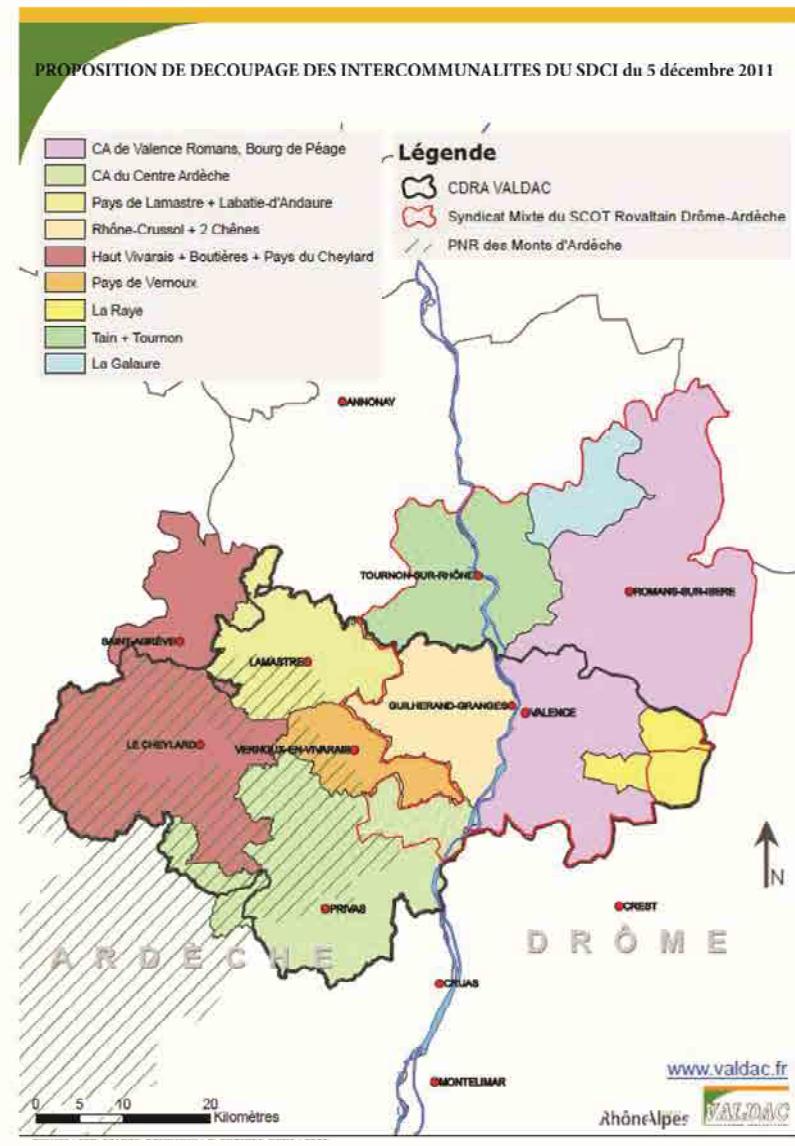
- Côté Drôme, le SDCI prévoit notamment « la constitution d'**une unique communauté d'agglomération qui comprendra les communautés d'agglomérations de « Valence Agglo – Sud Rhône-Alpes » et du « Pays de Romans », la Communauté de Communes du Canton de Bourg de Péage, mais également la partie drômoise de la communauté de communes bi-départementale des « Confluences Drôme – Ardèche »**, à savoir les communes de Beauvallon, Étoile-sur-Rhône et Montéléger, ainsi que la commune isolée d'Ourches ».

Cette agglomération constituera un vaste territoire qui regroupera **51 communes et 214° 315 habitants**. Ces bassins de vie et d'habitat sont «désormais étroitement liés par le pôle gare TGV - Rovaltain, dédié aux déplacements et à l'activité économique. Ils constituent à la fois un territoire d'échanges et un territoire fortement urbanisé, avec une zone d'activités dynamique».

Cet espace présente également une importante vocation agricole à préserver.

- Côté Ardèche le Schéma départemental prévoit :

- ▶ La création d'une **communauté d'agglomération sur le Centre Ardèche** autour de Privas, la Voulte sur Rhône et l'aval de la Vallée de l'Eyrieux. Cette communauté d'agglomération regroupera 28 communes et 37 500 habitants.
- ▶ Un regroupement de communautés de communes sur le secteur du Cheylard et des Boutières.



1.4. DE NOUVELLES DÉMARCHES STRUCTURANTES POUR LE TERRITOIRE : LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIAUX

Le Syndicat Mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche a été créé en juin 2010, après un long processus de maturation. Le SCoT est un document d'urbanisme, encadré par la Loi, qui fixe les orientations fondamentales de l'organisation du territoire en matière d'habitat, de développement économique, d'équipements, de déplacements, etc., afin de préserver un équilibre entre zones urbanisées, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Le SCoT est un projet fédérateur qui permet une représentation transversale des dynamiques territoriales. Il participe à la structuration et aux nouveaux équilibres territoriaux du territoire VALDAC.

Le SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche rassemble 106 communes comptant 307 000 habitants. Il s'étend sur plus de 1 500 km² et comprend trois pôles urbains importants à savoir Valence, Romans/Bourg-de-Péage et Tain/Tournon. Il intègre 9 intercommunalités dont 2 communautés d'agglomération et 3 CDDRA que sont Valence Drôme Ardèche-Centre (VALDAC), Drôme des Collines et Ardèche Verte.

Le SCoT Rovaltain Drôme Ardèche est en phase étude (élaboration du projet d'aménagement et de développement durable –PADD– pour début 2013). Plusieurs chantiers ont été lancés sur l'année 2012. Du fait d'un territoire commun, un partenariat étroit a été développé entre le SCoT et le CDRA VALDAC, notamment pour la prise en compte de la thématique climat et l'implication du CDRA dans les études territoriales portées par le SCoT.

Périmètre du Schéma de Cohérence (SCoT)
Rovaltain Drôme Ardèche

106 communes
300 000 habitants
1 534 km²



Sur le Centre Ardèche, le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux a entamé en 2010 une réflexion sur la future structuration territoriale sur le Centre-Ardèche avec l'idée de lancer une phase de préfiguration pour la création d'un SCOT en Centre Ardèche. A ce jour le périmètre n'est pas encore validé.

La charte VALDAC intègre ces nouvelles démarches de SCoT comme essentielles pour le territoire dans un souci de convergence entre les démarches d'aménagement et de développement.

La recherche de cohérence des diverses approches (travaux, chantiers, propositions, ...) est un des principes de travail qui anime le cadre stratégique souhaité par les élus de VALDAC.



2. LES ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE POUR UN NOUVEAU CONTRAT DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de territoire établit à l'horizon des 10 prochaines années, doit prendre en considération de fortes mutations enclenchées aux niveaux national, européen et mondial.

Les évolutions en matière industrielles, agricoles (avec la réforme de la Politique Agricole Commune notamment), du marché du travail ou encore les mutations sociétales et environnementales impacteront de fait la stratégie de développement du territoire à moyen terme.

D'autre part, la réforme de la stratégie européenne « Europe 2020 » insiste sur :

- 3 priorités (Recherche-Développement/Innovation, PME, et Energie-climat)
- une meilleure coordination des fonds européens
- La volonté de renforcer l'approche territoriale, via de nouveaux outils

Concernant la réforme de la PAC un triple objectif est poursuivi:

- simplification de la démarche pour gagner en efficacité,
- soutien à une agriculture plus compétitive (soutien à la recherche et l'innovation) et durable (développement des paiements verts pour une productivité à long terme et des écosystèmes préservés)
- soutien au dynamisme des territoires ruraux (faire de Leader un outil au service de l'innovation).

La charte du CDDRA VALDAC s'inscrit également en cohérence avec les objectifs déterminés dans le cadre du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche et des autres dispositifs en cours sur le territoire tels que les Agendas 21 ou les Plans Climat Energie Territoriaux.

3 agendas 21 sont en effet en cours ou en développement sur le territoire sur les communes de La Voulte-sur-Rhône, de Privas et de Porte lès Valence.

2 démarches de PCET sont également en cours au niveau du PNR des Monts d'Ardèche et à l'échelle de Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes.

La charte définit par les élus et leurs partenaires doit intégrer et accompagner ces différentes tendances et dynamiques. Elle doit s'appuyer en même temps sur les spécificités du territoire et dégager les enjeux à relever prioritairement pour en assurer un développement et un aménagement équilibré dans la logique du développement durable.

Les apports de la concertation, les enseignements de l'évaluation et du diagnostic ont permis de dégager **7 grands enjeux** auxquels le territoire VADLAC doit répondre pour construire son développement :

- ▶ 2 en matière de développement local,
- ▶ 2 enjeux en matière économique,
- ▶ 3 en matière d'organisation du territoire.



2.1. EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

• Enjeu 1 : Soutenir le monde rural et développer une ruralité vivante et créatrice

Le regard des aménageurs sur le rural est en train de changer ; la réalité des dynamiques économiques et démographiques conduit à faire du rural des territoires positifs là où ils ont été longtemps considérés comme de simples espaces résiduels (des espaces «non urbains»), des espaces sous influence agricole, des espaces dominés par un opérateur ou un secteur économique majeur ou des espaces de résistance au fait urbain.

Si tous ces aspects ont encore une certaine vitalité, la vision du rural est déjà reconstruite sous un autre angle : Le rural s'affirme désormais comme un lieu où l'on choisit de vivre et de travailler pour y développer un mode de vie positif et distinct de celui des espaces urbains, non plus dans une logique de clivage urbain/rural, mais dans une logique d'interpénétration de deux styles. Aujourd'hui, urbain comme rural sont porteurs d'exigences de citoyenneté, de respect des diversités sociales et culturelles, et d'une économie intégrée.

Les économistes et géographes anticipent sur des changements dans l'articulation bassin de vie/ bassin d'emplois : là où l'économie déterminait l'habitat, un autre mouvement émerge. L'habitat et le lieu de vie suscitent le développement économique.

Par ailleurs, l'agriculture, la forêt et les ressources naturelles ou encore le dynamisme culturel local sont autant de ressources sur lequel le monde rural de VALDAC peut s'appuyer pour son développement.

• Enjeu 2 : faire du local un levier puissant du développement du territoire

La puissance du couloir rhodanien conduit naturellement les territoires du piémont à «espérer» bénéficier de ces forces de

développement ; l'accès au couloir pouvant être un levier stratégique surdéterminant l'action locale au détriment d'un travail appuyé sur d'autres leviers d'actions.

La valorisation des ressources locales associée à une exigence de qualité territoriale apparaît comme une direction de travail à approfondir en accompagnant les logiques d'offre, en décloisonnant les approches conventionnelles, en identifiant les activités déficitaires à faire émerger, en structurant les activités clé comme l'énergie, l'agriculture, le tourisme, l'économie des déchets, et en dépassant les clivages marchands/non marchands pour la construction des dynamiques locales.

Le développement d'une stratégie en matière de développement de l'économie résidentielle constitue une voie à explorer à travers le CDDRA.

Cette direction de travail est à soutenir dans le CDDRA par un appui à l'expression de stratégies intercommunales. L'évaluation a montré que les territoires de proximité n'ont pas tous pris la mesure de leurs potentialités ; le précédent contrat a été l'occasion de cette prise de conscience et de l'amorce du changement qu'il faut prolonger.

2.2. EN MATIÈRE ECONOMIQUE

• Enjeu 3 : Poursuivre les mutations économiques et l'émergence de nouvelles activités

Les territoires sont une ressource majeure des acteurs économiques non seulement à travers leur capacité d'investissement et d'achat, mais aussi par leur rôle d'organisation de dispositifs structurants le développement économique local. Au cours des 20 dernières années, la puissance d'attraction du couloir rhodanien a structuré le développement économique à la fois dans la localisation des activités et dans leur nature ; à l'exception de Rovaltain qui a cristallisé une forte intelligence collective creusant par là un écart

avec les piémonts, l'ingénierie de projet a reculé, les agences d'urbanisme et de développement économique ont disparu au profit des aménageurs de zone. Il s'agit de corriger ces tendances lourdes par la mise en place d'une politique économique structurée et coordonnée entre tous les bassins de vie concernés ; amplifier l'installation de services supérieurs, renforcer l'animation économique de proximité, optimiser la dynamique entrepreneuriale.

L'évaluation a montré que le précédent CDRA avait proposé des actions en termes de structuration d'une politique de développement économique qu'il faut amplifier.

• Enjeu 4 : continuer le soutien au tourisme dans une logique de plus forte exigence entrepreneuriale et d'articulation entre tourisme urbain et richesses des ressources locales

Longtemps considérée comme une activité diffuse, le tourisme doit poursuivre sa structuration économique et organisationnelle. Un travail doit être mené pour permettre la qualification touristique du territoire et aller vers une plus forte exigence entrepreneuriale. Il s'agit de répondre à des marchés structurés dans un contexte de concurrence mondiale.

Le potentiel touristique local est fort et des actions structurantes sur lesquelles il convient de s'appuyer ont été réalisées.

Le tourisme s'affirmara comme réalité économique en :

- structurant une politique locale articulant l'agglomération de Valence et le centre Ardèche,
- conjuguant les spécificités du tourisme urbain avec la richesse des ressources rurales,
- organisant une valorisation des sites majeurs,
- professionnalisant l'entrepreneuriat touristique
- revisitant les politiques d'aide à l'hébergement.

Le Fleuve Rhône est un vecteur puissant de développement touristique qui reste à travailler de façon transversale. L'itinérance permet la valorisation coordonnée des différents atouts touristiques

locaux. La coordination des acteurs (cf. « Ardèche plein cœur ») est un levier de cohérence à accompagner.

L'organisation du tourisme et la création de produits restent un défi à poursuivre en veillant à la transversalité des offres proposées : culture, patrimoines, espaces naturels, produits locaux, etc.

2.3. EN MATIÈRE D'ORGANISATION DU TERRITOIRE

• Enjeu 5 : Accompagner les nouveaux équilibres territoriaux en jeu par des actions adaptées

Territoire pendant longtemps faiblement organisé, VALDAC est aujourd'hui porté par une diversité d'initiatives structurantes par ses intercommunalités, avec le PNR des Monts d'Ardèche et les sites de proximité, par la réalisation de grands équipements comme la gare TGV, la plateforme portuaire ... Des mouvements significatifs sont en cours ou en préparation et mettront plusieurs années pour arriver à maturité : construction de l'agglomération de Valence-Romans, mise en place de la future agglomération du Centre Ardèche, élaboration du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche, probable lancement du SCoT centre Ardèche. Cette organisation conduira à la mise en place d'actions adaptées aux bonnes échelles territoriales en:

- soutien aux fonctions métropolitaines et services supérieurs sur l'agglomération de Valence,
- services de proximité ; rôle des villes et bourgs,
- réhabilitation des villes centres,
- valorisation des rôles des villes et bourgs dans les espaces ruraux.

Le prochain CDDRA dispose ainsi d'un cadre adapté au portage d'actions aux bons niveaux spatiaux ; c'est un des enjeux du nouveau projet que d'en tirer parti.

- **Enjeu 6 : Amplifier l'appropriation du fleuve Rhône ; colonne vertébrale du territoire, et levier de développement**

Le fleuve Rhône est un élément incontournable dans la structuration du couloir rhodanien. Ce dernier est quant à lui primordial dans la structuration du sud de Rhône Alpes.

Les intentions de transversalité rives droite/rive gauche, de continuité dans la gestion du fleuve ont pris forme dans le projet VALDAC. Les dynamiques autour du fleuve se renforcent du fait de la réalisation de grands ouvrages (ponts, routes..), par l'enchevêtrement des bassins de vie et d'emploi et par l'émergence d'intercommunalités ambitieuses. Cependant, les risques de saturation du couloir rhodanien augmentent.

Le précédent CDRA n'a pas réussi à porter des projets d'envergure en la matière. Les acteurs locaux restent souvent confinés dans une logique soit ardéchoise, soit drômoise, qui fait obstacle à la valorisation de leurs potentialités ; l'orientation de l'agglomération pouvant par ailleurs renforcer le sentiment de clivage chez les riverains ardéchois.

La valorisation du fleuve Rhône est donc un enjeu transversal pour le territoire à travers notamment ses vocations économique, touristique, et patrimoniales (culturelle, naturelle, etc.), en lien avec les objectifs déterminés dans le cadre du Plan Rhône.

- **Enjeu 7 : Répondre aux nouveaux besoins exprimés en termes de mobilités et de déplacements**

Les besoins de mobilité ont fortement progressé au cours des dix dernières années en particulier pour des migrations quotidiennes domicile travail ; la fréquence et l'amplitude des échanges ayant par ailleurs progressé ; il est à prévoir que cette tendance s'amplifie. Des dispositions sont en cours sur l'agglomération (Cf. Plan de Déplacements Urbains) et sur le SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche pour accompagner les besoins de mobilité. Du côté Ardèche, la plus forte

atomisation du territoire et sa faible densité sont des handicaps à surmonter pour une mobilité maîtrisée ouvrant des alternatives à la voiture. Des initiatives émergent côté ardéchois sous l'impulsion des acteurs locaux telles que la mise en place d'une Agence de mobilité mise en œuvre en partenariat entre le Département de l'Ardèche, les 3 CDRA ardéchois et l'Association Mobilité 07.

Le CDRRA devra faire de la mobilité un de ses enjeux forts, en intégrant à la fois les attentes des publics les moins autonomes dans leurs déplacements, les nécessités de déplacement centralité/périphérie et les contraintes spécifiques à une géographie de vallées.

Ces orientations sont aussi en adéquation avec les objectifs du Grenelle dans ses préoccupations de lutte contre le changement climatique. Il s'agit aujourd'hui d'un enjeu partagé.

3. LE CADRE STRATEGIQUE ET POLITIQUE DE LA CHARTE VALDAC

3.1. UNE CONCERTATION SOUTENUE ET ÉLARGIE POUR ÉLABORER LA NOUVELLE CHARTE VALDAC

La démarche d'élaboration de la Charte conjugue une réflexion issue d'une démarche soutenue de concertation politique, technique et citoyenne et des apports techniques (évaluation, diagnostic, expertise).

La démarche de concertation s'est déroulée en plusieurs temps et sur plusieurs registres :

- Rencontre de chaque intercommunalité (mai)
- Réunions territoriales (15 et 16 mai) avec les partenaires
- Travail en commissions
- Mobilisation du CLD
- Animation d'un Comité Technique impliquant l'ensemble des intercommunalités
- Séminaire avec les élus du Comité de Pilotage (23 juin)
- Ateliers élus et acteurs locaux (13, 20, 25 septembre)
- Réunions de Bureau et de COPIL
- Consultation de l'ensemble des partenaires dont les EPCI sur l'avant projet de charte (novembre/décembre 2012)

3.2. VERS LA RECHERCHE D'UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION PUBLIQUE

Rhône-Alpes Sud est un territoire dont le développement a souffert pendant de longues années. Ce territoire a pris du retard sur le choix de son développement et de sa stratégie de reconversion. Le potentiel et les enjeux de développement de Rhône-Alpes Sud sont aujourd'hui reconnus. Une véritable dynamique est en cours, avec une émulation des acteurs sensible et visible.

L'évaluation a souligné le fonctionnement complexe du contrat CDRA 2005-2012. Les éléments clés se trouvent :

- dans l'émergence d'un territoire VALDAC créée de manière « théorique » pour la mise en œuvre du CDRA,
- dans le périmètre très vaste de VALDAC, des deux côtés du Rhône ;
- dans le contraste de fonctionnement entre les deux rives du Rhône, à la fois dans la maturité de coopération intercommunale (ancienne du côté ardéchois, récente et en cours du côté drômois) sans parler de pratiques institutionnelles, d'habitudes de travail et de réseaux d'acteurs très différents.

L'évaluation a cependant mis en évidence qu'en fin de contrat une **nouvelle maturité politique avait pris corps autour du CDRA** qui porte ses fruits aujourd'hui. Les travaux en cours pour définir la nouvelle Charte de territoire s'appuient largement sur ces avancées.

Aujourd'hui les élus sont davantage conscients des apports et limites d'un contrat de développement au regard des atouts, faiblesses et des spécificités du territoire VALDAC et des nouveaux enjeux d'aménagement et de développement du territoire.

► La **logique territoriale** souhaitée et validée par les élus n'est plus de penser un projet de territoire qui rassemblerait l'ensemble des dynamiques territoriales. Le CDDRA **est une réponse territoriale mais n'est pas l'unique réponse aux enjeux du territoire** de VALDAC. Les objectifs des élus, en écho avec le travail de concertation effectué toute cette année 2012, sont d'asseoir le contrat sur les réalités locales, **de reconnaître la diversité des dynamiques territoriales comme autant d'opportunités de développement**. VALDAC est un territoire de projets qui s'est affirmé au cours du CDRA et continue à se structurer. Les **nouveaux équilibres territoriaux en jeu sont aujourd'hui jugés par les acteurs locaux comme un enjeu essentiel** pour accompagner et affirmer le développement de cet espace ;

- Les évolutions actuelles, locales, régionales, nationales voire mondiales soulignent la nécessité d'aller vers **l'exigence d'une véritable « plus-value territoriale »** dans la conduite des politiques publiques, ce qui conduit à la fois :
 - A rechercher une plus grande **articulation** avec les dispositifs, programmes ou politiques en cours afin d'optimiser les moyens et ressources de l'intervention publique, de rechercher une cohérence dans les interventions, à la **bonne échelle territoriale**, et avec les outils les plus adaptés. Il peut s'agir de programmes territorialisés ou non, des politiques publiques départementales, régionales, nationales, ou européennes, etc. Pour exemple la superposition du CDDRA avec les programmes européens (tel que LEADER) aura un effet levier évident pour le territoire VALDAC. Une synergie davantage anticipée et accompagnée avec le PNR des Monts d'Ardèche, dont la charte de territoire est en cours de définition pour les 12 prochaines années, et les projets de VALDAC permettra de démultiplier les efforts et de rendre plus visible pour certains porteurs de projet la logique de l'intervention publique.
 - A intégrer la dimension **développement durable**, qui aujourd'hui intègrent de nouveaux questionnements. De nouvelles problématiques de développement territorial sont devenues incontournables :
 - la transition écologique avec le défi du changement climatique, la gestion de l'eau et la valorisation des ressources locales,
 - l'organisation spatiale et l'urbanisme pour une reconnaissance de la ressource foncière,
 - le devenir des espaces ruraux et l'équité territoriale,
 - les mutations sociétales autour des déplacements, de la mobilité, de nouvelles formes du travail, de la volonté des citoyens de s'impliquer dans leur territoire de vie et de la solidarité.

Les discussions engagées pour l'élaboration de la Charte du CDDRA VALDAC confirment le souhait des élus et des acteurs de **conforter la structuration de VALDAC** en :

- Faisant converger à terme les périmètres des SCoT (Rovaltain Drôme-Ardèche en cours et Centre Ardèche en réflexion) et ceux des CDDRA afin de rendre plus cohérentes les logiques d'action ;
- Prenant en considération les évolutions en cours des recompositions territoriales pour répondre aux dynamiques locales et les accompagner.

Cette ligne directrice fait converger des objectifs d'aménagement du territoire, de développement économique et de solidarité. Ces évolutions sont à mettre en lien avec un mouvement général (à la fois au niveau de l'Etat et des collectivités) pour aller vers plus d'efficacité et d'efficience et permettre la superposition des périmètres entre les territoires de projet, CDDRA, ScoT et Agglomérations.

3.3. QUATRE POSTULATS DE BASE POUR CONDUIRE LE PROCHAIN CDDRA

Au vu de ces différents objectifs, les élus de VALDAC posent **quatre postulats de base** qui sont **les piliers de la stratégie territoriale VALDAC 2013-2018**

Postulat 1 : Le CDDRA VALDAC sera un contrat de transition.

Postulat 2 : le CDDRA intègre les 7 années de travail du CDRA et les partenariats en place.

Postulat 3 : Les actions intercommunales et/ou de coopérations intra-VALDAC et inter-VALDAC seront structurantes pour le territoire

Postulat 4 : Le développement durable est la clef de lecture des choix stratégiques et de leur déclinaison en orientations / actions / projets.

Postulat 1 : Le CDDRA VALDAC sera un contrat de transition

Le futur CDDRA inclura une clause de révision des périmètres afin de se confondre avec ceux des SCoT, dès que les organisations y seront prêtes : SCoT Rovaltain Drôme Ardèche (démarche en cours) et SCoT Centre Ardèche (en réflexion).

La restructuration territoriale en cours est prise en compte dans la nouvelle Charte de territoire de VALDAC, afin de coller au plus près de la réalité des dynamiques locales sur l'ensemble du territoire, et des capacités d'action des acteurs locaux. Ceci concerne notamment :

- ▶ L'élargissement de l'agglomération de Valence Sud Rhône-Alpes vers Romans / Bourg de Péage

- ▶ La création d'une agglomération Centre Ardèche autour de la ville de Privas
- ▶ La fusion de certaines intercommunalités

Ce postulat est d'importance : il témoigne de la **volonté de simplification, de cohérence et d'efficience** : afin d'articuler très clairement les stratégies et moyens d'action sur des périmètres de cohérence. La structuration du territoire (infrastructures, réseaux, schémas d'activités économiques et commerciales) est définie et organisée de pair avec ses moyens d'actions (projets de développement et d'aménagement).

Le pari est très fort : **il installe le CDDRA comme moyen d'action et levier de changement** : il doit faciliter et accompagner les nouvelles structurations. Contrat de transition, le CDDRA pourrait aussi être qualifié de **contrat « levier de changement »**.

Postulat 2 : le CDDRA intègre les 7 années de travail du CDRA

Les synergies et dynamiques développées tout au long du CDRA et dans le cadre d'autres dispositifs ou partenariats seront valorisées et amplifiées. Le CDDRA poursuit les efforts effectués durant les 7 ans du CDRA en prenant en considération les difficultés comme les avancées. Il ne constitue pas un « copier / coller » du précédent contrat puisqu'il s'affirme résolument comme un **contrat de développement durable de Rhône-Alpes** et que de nouvelles problématiques et enjeux ont été identifiés. La démarche d'élaboration du CDDRA permet de mesurer les inflexions à effectuer, d'expérimenter d'autres formes de concertation et de pilotage et d'ouvrir les réflexions vers des approches nouvelles.

Postulat 3 : Les actions intercommunales et/ou de coopérations intra-Valdac et inter-Valdac seront structurantes pour VALDAC

La recherche d'une simplification de l'intervention publique et de sa lisibilité s'appuie sur une volonté d'agir durablement et en profondeur sur la structuration du territoire. **La montée en puissance des EPCI est un enjeu majeur** (ingénierie, compétences, projet, ...). La cheville ouvrière du prochain CDDRA sera l'intercommunalité. De même, Les coopérations intercommunales, au sein du territoire et en lien avec les CDDRA voisins (Drôme des Collines, Ardèche Verte, ...) sont à rechercher.

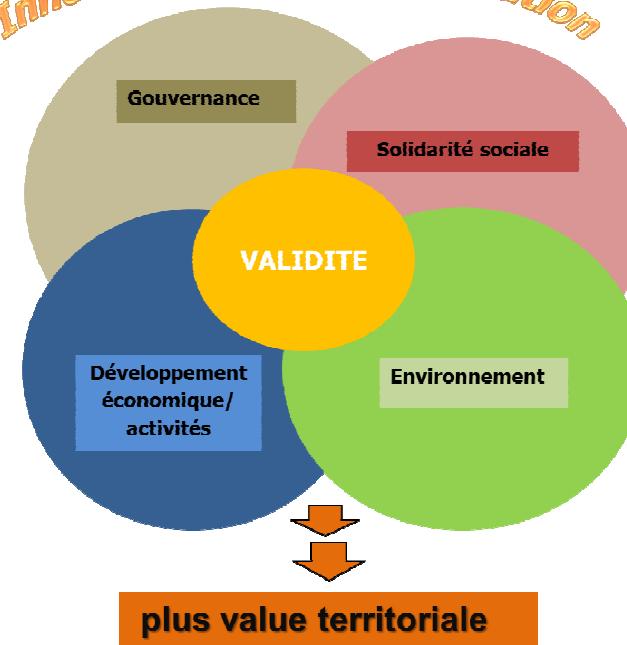
Appliquer ce postulat demande une montée en puissance et un accompagnement des intercommunalités, afin de bien prendre la mesure des enjeux, penser et organiser l'action aux échelles de pertinence (commune, intercommunalité, SCoT, CDDRA, inter-SCoT, inter-CDDRA et avec le PNR des Monts d'Ardèche).

Ce peut être un véritable défi. Prenons l'exemple de la forêt : l'évaluation du CDRA qui s'achève montre la faible prise en compte de cette problématique. Elle demande en effet une stratégie cohérente à l'échelle du Massif (donc en inter-CDDRA et avec le PNR des Monts d'Ardèche), avec la mise en œuvre d'actions à différentes échelles autour des opérateurs économiques et des intercommunalités (animation auprès des propriétaires - charte forestière).

Postulat 4 : Le développement durable est la clef de lecture des choix stratégiques et de leur déclinaison en orientations / actions / projets

La prise en compte du développement durable passe par la définition d'une grille de lecture qui intègre les critères et les 5 piliers définis par la Région Rhône-Alpes.

Innovation et expérimentation



CDDRA VALDAC

Renforcement des coopérations et transversalité et/ou de l'intercommunalité

Préparation aux changements climatiques (habitants, acteurs, activités, ressources)

21

Solidarités

Adaptation aux mutations, économiques, sociétales, énergétiques

Dynamique de pilotage et de gouvernance

Le 5^epilier « VALIDITE » défini par la Région Rhône-Alpes doit traduire pour les acteurs de VALDAC l'exigence territoriale souhaitée et conduire à une plus-value territoriale. Les piliers enrichis par VALDAC n'ont de sens que dans leur interdépendance.

Les axes, orientations et projets soutenus par le CDDRA VALDAC devront notamment être examinés au regard de ces différents critères.

► **La Transversalité ou coopération comme une méthode de travail.**

- Ce peut être la transversalité entre secteurs d'activités. Par exemple, identifier des fonctions nécessaires à renforcer pour différents secteurs d'activités, dans une recherche d'économie de moyens et/ou de valeur ajoutée : l'organisation logistique et le système de distribution ; l'utilisation de nouvelles technologies ; la mise en place de nouvelles organisations (et lieux) de travail.
- La transversalité s'applique également à l'utilisation des ressources dans ses usages multiples (foncier, ressource en eau, etc.)
- C'est aussi la transversalité dans la mise en œuvre de l'action collective ; avec la mobilisation d'une véritable **ingénierie de projet** (et les compétences ad hoc), plutôt que la seule ingénierie de procédure.

► **L'Innovation, comme un processus d'impulsion de changement.**

Le processus d'innovation intègre la conception de l'innovation, la capitalisation, le transfert à d'autres par la dissémination, l'appropriation et l'intégration (adaptation, enrichissement). Mettre l'accent sur l'innovation, c'est aussi mettre l'accent sur les conditions du transfert et de l'adaptation.

Les ateliers pour l'élaboration de la Charte ont souligné la diversité et l'importance des champs de l'innovation : les services, notamment en direction des personnes vieillissantes, la mobilité au sens des déplacements alternatifs à la voiture, la culture, les formes de « l'entreprendre », etc.

► Le terme de **Solidarités** est facilement mis à l'épreuve lors des choix d'affectation des financements. Il demande à être spécifié (sur quels registres, comment s'exprime la solidarité ?) pour ne pas rester au niveau de l'intention. Est-on solidaire au seul moment de la définition des orientations et du plan d'action ? Est-on solidaire dans l'investissement entrepreneurial et la prise de risques, dans l'innovation, dans la répartition des financements, dans la prise en compte des publics les plus fragiles et le respect du bien commun accessible à tous ?

► **L'adaptation aux mutations économiques, sociétales, climatiques et énergétiques** implique des choix exigeants, d'accepter l'incertitude et le bouleversement de références, de choisir la prise de risques pour accompagner ou anticiper les mutations.

► **La dynamique de pilotage et de gouvernance** appelle à la clarté et à l'enrichissement des processus de concertation et de décision. Elle appelle à une approche « projet » plutôt que procédure et/ou gestion.

3.4. LES PRINCIPES DE TRAVAIL PARTAGÉS POUR ANIMER LE CDDRA

Les échanges et travaux autour de l'élaboration de la CHARTE VALDAC conduisent l'ensemble des acteurs à définir des **principes de travail en commun**. Ces principes sont des **leviers majeurs pour la réussite du contrat** :

- Evoluer vers un pilotage politique du CDDRA plus efficient.
- Renforcer la gouvernance pour améliorer la participation citoyenne.
- Mettre en place une ingénierie adaptée.

■ Evoluer vers un pilotage politique du CDDRA plus efficient

L'évaluation a souligné une difficulté à animer en proximité un territoire aussi vaste, à mobiliser largement les élus sur la durée et dans un contexte intercommunal en forte mutation (Création de l'agglomération de Valence notamment ; liens Drôme-Ardèche ; ...).

Depuis le début de cette année 2012, plusieurs changements ont déjà été expérimentés et mis en place afin d'élargir le nombre des élus en commissions et au Comité de Pilotage. Le CDDRA VALDAC s'est positionné résolument pour une plus grande implication des intercommunalités dans le pilotage et l'animation du contrat. Une nouvelle convention de portage du contrat est définie en ce sens, qui rendra plus lisibles et adaptées les règles collectives.

Le principe de travail retenu est ainsi de mettre en place des instances de gouvernance représentatives des intercommunalités et de leurs évolutions dans leur composition et dans leur rôle, afin de renforcer les transversalités, les coopérations et les échanges.

■ Renforcer la gouvernance pour améliorer la participation citoyenne

Le renouvellement du Conseil Local de Développement (CLD) est un enjeu pour la gouvernance du contrat qui n'est pas propre à ce CDDRA. Les retours des différents territoires soulignent en effet la difficulté à faire vivre sur la durée la mobilisation citoyenne, à élargir les participations ou impliquer des populations comme les jeunes.

Ces questions sont d'autant plus aiguës sur un territoire aussi vaste et contrasté. Elles soulignent l'importance de souplesse dans les modes de fonctionnement, d'innovation et d'expérimentation pour répondre au plus près aux attentes citoyennes.

Pour le CDDRA VALDAC les pistes de travail sont notamment :

- ✓ A court terme le renouvellement et l'élargissement du CLD, tant en terme de mixité sociale que générationnelle et professionnelle, en expérimentant de nouveaux modes de fonctionnement tout en s'appuyant sur les acquis de ces 7 années de contrat.
- ✓ Articuler le CLD du CDDRA et le Conseil de développement de l'Agglomération de Valence
- ✓ Ouvrir les instances aux jeunes.
- ✓ Associer la population, via le CLD, à la définition des projets à "impact citoyen fort".

■ Mettre en place une ingénierie adaptée

L'ingénierie est essentielle et centrale, souvent sous-estimée comme levier majeur pour la réussite du projet.

Les acteurs ont largement souligné le besoin de clarifier les règles et le cheminement des dossiers pour simplifier leur montage. Les

porteurs de projet ont exprimé l'attente d'un accompagnement renforcé dès le démarrage des projets.

D'autre part l'animation du contrat est aussi essentielle dans la mise en réseaux des partenaires, l'échange d'expériences, la veille.

La plupart des collectivités ont également besoin d'un accompagnement dans le portage de dossiers innovants (filières vertes, énergie, habitat, économie, écotourisme, écologie industrielle). Ce principe répond au souci d'aider les intercommunalités à devenir cheville ouvrière du contrat et d'être soutenue dans leur montée en puissance et prise de compétences.

Afin de soutenir cet accompagnement, différentes moyens sont d'ores et déjà identifiés :

- ✓ Diffuser la grille d'appréciation développement durable, sensibiliser et accompagner les acteurs pour son appropriation.
- ✓ S'appuyer davantage sur les partenaires du territoire pour renforcer la visibilité du CDDRA auprès des porteurs de projets potentiels.
- ✓ Expérimenter de nouveaux modes d'ingénierie technique et financière.
- ✓ Organiser le décloisonnement technique entre institutions pour l'accompagnement des entreprises et micro-projets.
- ✓ Poursuivre la mutualisation des moyens et de ressources.
- ✓ Mieux mobiliser le privé.
- ✓ Accentuer l'information et la communication.
- ✓ Mieux partager les réflexions en cours sur le territoire et les connaissances (données, études stratégiques et prospectives ; ...).
- ✓ Diffuser les bonnes pratiques et innover dans les modes de diffusion

Afin de répondre à ces nouvelles exigences d'excellence territoriale, il est notamment nécessaire de :

- ✓ Ajuster et de renforcer l'animation du CDDRA.
- ✓ Clarifier le lien et le rôle de l'équipe CDDRA auprès des intercommunalités, le SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche, le PNR des Monts d'Ardèche, etc. à travers la charte d'animation. Il s'agit de la faire vivre, de la réajuster chemin-faisant. L'animation technique expérimente ainsi un élargissement de la réflexion en mobilisant chaque intercommunalité au travers du Comité Technique.
- ✓ Concernant l'agglomération de Valence, qui a des ressources humaines et des compétences plus importantes, il est intéressant de conforter les liens avec l'équipe CDDRA afin d'optimiser sur le territoire les ressources existantes.

4. UNE STRATEGIE TERRITORIALE : STRUCTURER LE TERRITOIRE A MOYEN ET LONG TERME

La stratégie territoriale de la nouvelle CHARTE VALDAC 2013-2018 ou l'ambition politique partagée exprime les engagements collectifs pris autour de trois axes stratégiques :

- **AXE 1** : Conforter et développer les coopérations et les transversalités.
- **AXE 2** : Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité, attractifs et solidaires.
- **AXE 3** : Accompagner les adaptations aux changements par l'innovation et l'expérimentation.

Le fil directeur de cette stratégie est la structuration du territoire à moyen et long terme en intégrant le défi d'exigence territoriale.

Ces axes s'intègrent dans le cadre stratégique posé précédemment et sont **une réponse territoriale aux enjeux identifiés** et partagés par les acteurs du territoire.

Ils s'intègrent également dans le cadre définis par la Région Rhône-Alpes en termes de **développement durable**. Les 5 piliers du développement durable constituent en effet la **clef de lecture** de l'ensemble de la charte du CDDRA VALDAC.

Les acteurs de VALDAC affirment donc leur volonté de **maintenir une vie sociale et économique** sur l'ensemble du territoire VALDAC et **de participer aux changements** en cours ou à venir de manière

active et responsable, en les reconnaissant, les anticipant et les accompagnants.

25

La stratégie de VALDAC se décline selon 3 échelles territoriales afin de rechercher une réponse à la « bonne échelle territoriale » :

- ✓ Transversale,
- ✓ Intercommunale,
- ✓ Inter connexion ou de coopération en interne au territoire VALDAC, avec les territoires voisins (CDDRA Drôme des Collines et Ardèche Verte notamment), et avec le SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche et le PNR des Monts d'Ardèche.

Les orientations déclinent les choix stratégiques donc les priorités pour le prochain CDDRA. Ces orientations sont identifiées selon les principes suivants :

- ✓ La dimension organisationnelle et structurante.
- ✓ Le soutien aux initiatives locales.
- ✓ L'accompagnement des synergies, qui apporte une dimension plus large que le soutien aux initiatives.

4.1. CONFORTER ET DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET LES TRANSVERSALITÉS

AXE 1 : COOPÉRATIONS ET TRANSVERSALITÉS



Le projet de charte souligne la nécessité de poursuivre les synergies déjà développées sur le territoire et de les renforcer.

Les coopérations et les transversalités à l'échelle de ce vaste territoire sont des principes forts et structurants ce qui explique leur positionnement en tant que premier axe de la charte.

Le travail effectué au cours du CDRA a montré l'effet levier des synergies

sur le développement du territoire et l'émergence de projets, malgré les difficultés identifiées quant à la mise en œuvre du contrat. Les échanges tout au long des réunions de concertation ont confirmé l'intérêt et les attentes des acteurs pour aller plus loin dans ce sens.

Il s'agit notamment d'accompagner le développement de l'Agglomération de Valence dans ses fonctions de centralité pour l'ensemble du territoire VALDAC.

Cet axe prépare également et dès à présent les recompositions territoriales en cours et à venir sur leur territoire : élargissement des coopérations avec les territoires voisins, dont les CDDRA de la Drôme des Collines et de l'Ardèche Verte; cohérence des actions à mener en prenant en compte les périmètres SCoT actuel et à venir ; etc.

Une attention toute particulière est apportée aux synergies « villes-bourgs-espaces ruraux ». C'est une priorité forte et centrale pour VALDAC. La fragmentation territoriale est un enjeu très souvent relevé par les acteurs, avec un risque de paupérisation aussi bien dans les villes centres que dans certains espaces ruraux éloignés.

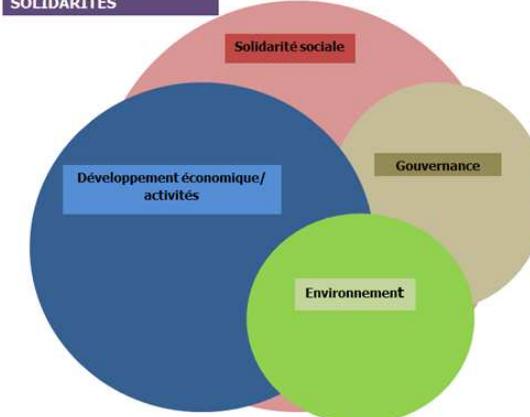
Les liens entre les différentes composantes du territoire sont à maintenir, tout en expérimentant de nouvelles formes de coopérations et de réflexion sur l'organisation territoriale.

Les « synergies villes-bourgs-espaces ruraux » font également échos à la notion de « liens ville-campagne » mais propose un cadre plus complexe et riche. De nombreux travaux universitaires fleurissent actuellement pour définir l'espace rural à part entière et non plus par rapport à la ville, à l'urbain, ce qui est encore le cas le plus souvent. C'est ce qui amène les acteurs de VALDAC à développer une vigilance forte autour de ces questions afin de maintenir et développer une vie sociale et économique riche et vivante sur l'ensemble du territoire.

26

4.2. RENFORCER LES BASSINS DE VIE, COMME ESPACES DE PROXIMITÉ, ATTRACTIFS ET SOLIDAIRES

AXE 2 : PROXIMITÉ et SOLIDARITÉS



L'axe 2 repose sur l'élaboration d'une politique ambitieuse d'accueil afin de renforcer l'attractivité et le bien vivre ensemble sur l'ensemble du territoire.

Cet axe repose sur une notion forte : développer des territoires de proximité et une organisation territoriale qui prennent

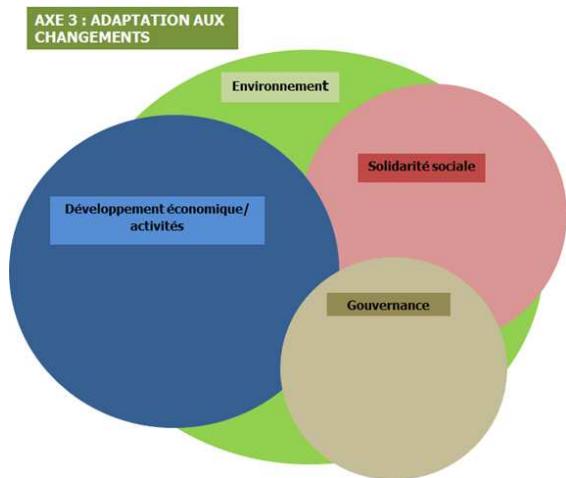
en compte les dynamiques locales. Les acteurs de VALDAC à travers cet axe affirment que la diversité des dynamiques territoriales constitue des opportunités et ressources de développement du

territoire. L'objectif n'est pas de rechercher une seule identité sur ce périmètre très vaste, mais de valoriser les dynamiques plurielles.

Il s'agit de prendre également en considération les spécificités et diversités du rural. Même s'il n'est pas propre à VALDAC, cet enjeu est crucial pour tous les espaces ruraux. Les acteurs de VALDAC reconnaissent notamment l'activité agricole dans ses fonctions paysagères, patrimoniales, économiques, et sociales.

Développer des territoires de proximité et de solidarités nécessitera des pratiques innovantes et expérimentales (services, économie sociale et solidaire, agriculture, développement culturel....).

4.3. ACCOMPAGNER LES ADAPTATIONS AUX CHANGEMENTS PAR L'INNOVATION ET L'EXPÉRIMENTATION



La charte rappelle les grandes tendances auxquelles sont soumis les territoires. Ces mutations économiques, sociétales, énergétiques, agricoles, d'aménagement du territoire, etc. impliquent de trouver nouvelles réponses territoriales. Les directives nationales ou européennes actuelles illustrent bien ces

évolutions et le besoin voire l'urgence de trouver de nouveaux modes d'action qui passeront nécessairement par des expérimentations et des innovations.

L'axe 3 est centré sur cette priorité d'adaptation aux changements. Il n'est pas construit uniquement sur l'adaptation au changement climatique, car les exigences territoriales sont plus larges. Il se centre sur des thématiques fortes pour le territoire, sachant que d'autres dispositifs, programmes ou politiques publiques seront plus adaptées que le CDDRA. La recherche d'articulation, de mutualisation des moyens et des ressources, principe intégré dans le cadre stratégique, traverse cet axe.

UNE STRATEGIE TERRITORIALE POUR STRUCTURER LE TERRITOIRE A MOYEN ET LONG TERME DEFINIE AUTOUR DE 3 AXES ET 15 ORIENTATIONS

Axes	Orientations
Axe 1 Conforter et développer les coopérations et les transversalités	Encourager les synergies villes-bourgs-espace rural pour préserver une qualité de vie et l' accessibilité sur tout le territoire
	Soutenir le développement de l' Agglomération de Valence , pôle urbain structurant pour VALDAC
	Renforcer le développement du tourisme autour des potentialités et des spécificités du territoire
	Faire du fleuve Rhône un levier de développement et de coopération entre les territoires
	Créer des communautés entrepreneuriales
Axe 2 Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité attractifs et solidaires	Renforcer l' attractivité des bassins de vie et favoriser le bien vivre ensemble
	Contribuer au développement d'un modèle urbain solidaire
	Accompagner le développement d'une économie de proximité
	Rationaliser l' offre économique locale : foncière, immobilière, animation, veille
	Développer un pôle territorial sur l' économie sociale et solidaire
	Maintenir et Soutenir une agriculture vecteur d'une vie rurale riche, diversifiée et productive
Axe 3 Accompagner les adaptations aux changements par l'innovation et l'expérimentation	Soutenir la compétitivité et la flexibilité économique
	Mettre en valeur les ressources naturelles et patrimoniales comme des atouts et opportunités de développement local (dont valorisation de la ressource forestière)
	Relever le défi d'une mobilité durable
	Se doter d'une stratégie en matière énergétique et coordonner les initiatives

28

Les objectifs déclinés dans les tableaux des pages suivantes éclairent les orientations et permettent d'anticiper sur la préparation du programme d'actions. L'ensemble des orientations et objectifs est envisagé dans une logique de développement durable.

Orientations

O 1.1

Encourager les synergies villes-bourgs-espace rural pour préserver une qualité de vie et l'accessibilité sur tout le territoire

O 1.2

Soutenir le développement de l'agglomération de Valence, pôle urbain structurant pour VALDAC

O 1.3

Renforcer le développement du tourisme autour des potentialités et des spécificités du territoire VALDAC

Objectifs

- Structurer les territoires de proximité et organiser une cohérence d'aménagement et de développement dans le cadre des SCoT existants ou à créer.
 - Faire émerger de nouvelles formes de solidarité et construire par l'offre de services des passerelles entre l'agglomération valentinoise et l'espace rural ardéchois et drômois (offre de services, culture, santé, circuits-courts, tourisme, etc.).
 - Développer une offre de structures d'accueil, de soins, de services
 - ✓ Innover dans les services à la personne, les personnes âgées, l'accueil des enfants
 - ✓ Expérimenter des lieux d'hospitalité – (ex, personnes âgées dépendantes)
 - ✓ Imaginer des lieux collectifs pour les personnes en exclusion ou vulnérables
 - Favoriser le développement d'une offre de loisirs de proximité pour les résidents et les populations alentours :
 - ✓ Répondre au plus près des besoins et attentes des habitants.
 - Reconnaître les fonctions supérieures et métropolitaines de l'agglomération de Valence notamment à travers la convention de fonction d'agglomération et de centralité (CFAC) : enseignement supérieur ; économique ; transports et déplacements ; culture ; ...
 - Accompagner l'élargissement de l'Agglomération vers Romans et Bourg de Péage.
 - Mobiliser le conseil de développement de l'agglomération et favoriser les liens avec le CLD VALDAC.
-
- Structurer une offre touristique en matière d'itinérance en valorisant des produits vitrines en liens avec les ressources locales et patrimoniales : Dolce Via ; ViaRhôna et itinéraires doux périphériques, Mastrou, fleuve Rhône, loisirs liés à l'eau
 - Poursuivre la structuration en réseau des acteurs du tourisme (Office du Tourisme de VASRA, Ardèche Plein Coeur et articulation des actions entre la Drôme et l'Ardèche)
 - Développer une offre d'accueil et d'hébergements de qualité, qui réponde aux attentes nouvelles de la clientèle : développer une offre en matière de petite hôtellerie notamment en milieu rural, d'accueil de groupes, d'aires de camping-car, de fermes auberges, etc.
 - Favoriser l'adaptation des activités touristiques aux effets du changement climatique : développement des activités de proximité, évolution des pratiques touristiques impactant la ressource en eau, ...
 - Anticiper et saisir les opportunités liées aux dynamiques en cours (Espace de restitution de la grotte Chauvet, Ardéchoise Permanente, Réseau des Bistros de Pays) notamment avec les territoires voisins
 - Mettre en valeur les potentialités du territoire liées aux ressources patrimoniales (architecturale, archéologique, historique, naturelle, culturelle, industrielle) notamment en liens avec les territoires voisins
 - Structurer une offre touristique en matière d'activités de pleine nature

Orientations		Objectifs
O 1.4	Faire du Fleuve Rhône un levier de développement et de coopération entre les territoires	<p>Une articulation sera à rechercher avec les objectifs du plan Rhône dont le renouvellement est en cours pour la période 2014-2020 et avec les projets et réflexions déjà menées (ViaRhôna, port multimodal, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le fret fluvial ▪ Expérimenter des offres de transports ▪ Poursuivre l'appropriation du fleuve par les habitants (valorisation du patrimoine naturel, paysager et culturel lié au Rhône ; loisirs et tourisme, ...) ▪ Favoriser le développement du tourisme fluvial
O 1.5	Créer des communautés entrepreneuriales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer à l'égard des porteurs de projet des méthodes d'accompagnement collectives, en s'appuyant notamment sur l'ensemble des ressources du réseau Cräfil, et sur l'expérience des plateformes d'initiatives locales (IEDV, initiative emploi Dauphiné Vivarais). ▪ Mettre en place des dispositifs d'incubateurs, de pépinières d'activités, permettant l'émergence d'activités nouvelles et le renouvellement du vivier des entrepreneurs locaux, tant en milieu rural qu'urbain, et notamment dans le domaine agricole ▪ Intégrer dans les politiques économiques locales les activités non marchandes à fort impact sur le territoire ▪ Engager des partenariats avec les grandes entreprises pour fixer sur le territoire les activités périphériques au cœur de métier

Orientations

O-2.1

Renforcer l'attractivité des bassins de vie et favoriser le bien vivre ensemble

Objectifs

- Valoriser l'existant, en soutenant la dynamique associative particulièrement vivante sur VALDAC
- Accompagner les collectivités dans leurs politiques d'accueil pour favoriser la mise en cohérence des initiatives, l'échange d'expériences et l'expérimentation, en lien avec le programme LEADER porté le PNR des Monts d'Ardèche (Maintenir et accueillir des actifs)
- Rendre les centres villes et villages plus accueillants et conviviaux
- Faciliter l'accès aux services et équipements de proximité (dans les domaines médico-social, culturel, sportif, etc.) et favoriser les démarches de mutualisation
 - ✓ Renforcer les liens entre les divers équipements
 - ✓ Prendre en compte les besoins des collectivités locales (culture, conciergerie d'entreprises...)
- Accompagner les jeunes (12-25 ans) dans la construction de leurs projets, dans tous les domaines, par la création d'espaces d'accueil, l'animation, etc.
- Organiser l'accès à la culture pour tous, en termes de répartition territoriale et de qualité, en mutualisant les outils (équipements, matériels, compétences, personnel, ...), et en développant l'éducation artistique
 - ✓ Veiller à la complémentarité des grands pôles culturels et des initiatives locales
 - ✓ Accroître les mutualisations, les mises en réseau, les échanges au-delà des programmations culturelles
 - ✓ Développer les liens inter et trans-générationnels
- Poursuivre le travail de structuration et d'échanges entre les acteurs en identifiant un « 2^e cercle » de pôles culturels, en accompagnant les synergies
- Mailler les équipements culturels aux différentes échelles, diffusion culturelle, enseignement artistique, ...
- Poursuivre la constitution du réseau « Bistrots de Pays », dans sa mission de lien social et de diffusion culturelle, en lien également avec les territoires voisins

O 2.2

Contribuer au développement d'un modèle urbain solidaire

- Rendre les centres villes et villages plus accueillants et conviviaux, en prenant en compte les exigences du changement climatique, la précarité énergétique et la valorisation des ressources énergétiques locales
 - ✓ amélioration thermique des logements
 - ✓ Développer un habitat adapté à la diversité des besoins et aux différentes tranches d'âge
 - ✓ Aider à l'émergence d'une offre d'habitat intergénérationnel, combinant des fonctions résidentielles et économiques
- Préserver l'identité rurale et un cadre de vie de qualité, en favorisant notamment la préservation des paysages et du foncier à usage agricole.
- Réhabiliter les friches urbaines et les anticiper

Orientations

O 2.3

Accompagner le développement d'une économie de proximité

- Favoriser une répartition équilibrée des services et équipements de proximité pour le maintien d'une vie sociale et économique sur l'ensemble du territoire, tout en adaptant les activités aux impacts du changement climatique
 - ✓ Soutenir la modernisation des commerces de proximité, des marchés, en particulier dans les communes <3000 hab.
 - ✓ Favoriser l'innovation dans les services, notamment pour répondre aux nouveaux besoins de la population dus à son vieillissement et à la perte d'autonomie (e-commerce, services groupés de livraison, etc.)
 - ✓ Soutenir une politique foncière et immobilière permettant le développement du commerce de proximité (politiques des intercommunalités, SCoT)
- Travailler sur les circuits de distribution permettant une meilleure valorisation des produits locaux (agricoles, agroalimentaires et forestiers)
- Soutenir de nouvelles formes d'activité et d'emplois
 - ✓ Accompagner les démarches de mutualisation des compétences et des emplois
 - ✓ Soutenir la création artistique, culturelle, comme source de richesse locale et d'emploi
 - ✓ Renforcer le développement du tourisme rural à travers le soutien à l'agritourisme et éco-tourisme
 - ✓ Appuyer la dynamique entrepreneuriale pour faire émerger des porteurs de projet : restauration ; commerces ; ...

O 2.4

Rationaliser l'offre économique locale : foncière, immobilière, animation, veille

- Organiser sur chaque intercommunalité un rapprochement entre collectivités et entreprises et entre les entreprises elles-mêmes dans une logique d'écosystème s'enrichissant des relations de proximité (écologie industrielle)
- Rechercher la meilleure cohérence territoriale dans la conception et la mise en œuvre de l'offre économique en articulant les besoins et les initiatives de chaque intercommunalité
- Adapter l'offre foncière existante aux exigences du développement durable, notamment en préservant le foncier à usage agricole
- Réintroduire les activités économiques au sein de l'espace urbain
- Cibler les vocations économiques des zones
- Se doter d'une offre immobilière diffuse adaptée aux attentes des TPE orientées télétravail
- Accepter de sortir du seul cadre communal pour accompagner l'entreprise dans son meilleur positionnement VALDAC
- Stimuler l'offre locative, évolutive

Objectifs

Orientations		Objectifs
O 2.5	Développer un pôle territorial sur l'économie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux faire connaître l'ESS ▪ Développer de nouvelles réponses aux besoins et demandes locales, y compris par la création d'un incubateur <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser les collectivités dans leur rôle d'impulsion et de déclencheur de la commande publique ✓ Mettre en dialogue les acteurs ▪ Organiser la lisibilité via la création d'une zone dédiée à ces activités (regroupement des entreprises existantes, effet vitrine, effet réseau) : mise en place d'une maison de l'ESS ?
O 2.6	Maintenir et soutenir une agriculture vecteur d'une vie rurale riche, diversifiée et productive	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager et accompagner l'installation et la transmission des exploitations, y compris en secteur péri-urbain ▪ Accompagner l'évolution des pratiques de production et de valorisation des produits: <ul style="list-style-type: none"> ✓ normes, ✓ pratiques écoresponsables (choix des cultures, gestion de la ressource en eau et de la biodiversité) ✓ adaptation des ateliers et des entreprises de transformation, ▪ Soutenir la structuration des productions et des filières locales <ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager le développement de la production de châtaignes AOC (fruits et bois) de l'Agriculture Biologique et le maraîchage ✓ Développement d'outils de transformation et de logistique ✓ Structuration des circuits courts, notamment vers la restauration collective ✓ Développement de marchés de producteurs et de proximité ✓ Appui pour l'accueil de la main d'œuvre saisonnière ▪ Consolider les exploitations et encourager les diversifications <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formaliser une contractualisation pour l'approvisionnement en fourrages ✓ Développer l'irrigation tout en préservant la ressource ✓ Diversifier les activités agricoles (activités de services, accueil à la ferme, agri-tourisme)

		Orientations	Objectifs
O-3.1	Soutenir la compétitivité et la flexibilité économique		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter les pôles de compétitivité (luxe ; bijou ; ...) et leur rapprochement ▪ Contribuer à la diffusion des progrès techniques au sein des entreprises industrielles en valorisant le cadre d'appui de droit commun ▪ Anticiper sur les mutations économiques en soutenant le développement de dispositifs d'accompagnement des salariés par des politiques de formation de proximité, une aide à la mobilité inter-entreprises, en lien avec le CTEF Drôme-Ardèche Centre ▪ Renforcer l'offre de services supérieurs en particulier sur l'agglomération de Valence
O-3.2	Mettre en valeur les ressources naturelles et patrimoniales comme des atouts et opportunités de développement local (dont valorisation de la ressource forestière)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la mise en œuvre de stratégies foncières et le développement d'outils de gestion adaptés pour stopper la fermeture des paysages, arrêter le morcellement foncier, préserver les espaces agricoles et les ressources naturelles (y compris les rivières et le Rhône) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ soutien aux politiques des intercommunalités, ✓ Soutien à la mise en œuvre des objectifs des SCoT, ✓ Soutien à la mise en œuvre des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et de Zones agricoles Protégées (ZAP), Il s'agira de distinguer le foncier soumis à la pression urbaine et celui soumis à la déprise agricole et à l'enrichissement ▪ Accompagner la mise en place des trames vertes et bleues, et en particulier celle en cours de définition sur le périmètre du SCoT du Rovaltain Drôme-Ardèche ▪ Favoriser la gestion de la ressource en eau adaptée aux enjeux liés au changement climatique en lien avec les objectifs déterminés dans le cadre des contrats de rivière notamment ▪ Valoriser les patrimoines (bâti, paysagers, industriels, historiques, immatériels) dans une logique de développement local ▪ Soutenir la mise en œuvre de pratiques agricoles et sylvicoles innovantes en matière d'adaptation aux changements climatiques (en matière de gestion de la ressource en eau, de préservation de la biodiversité : entretien des haies et des fossés, etc.) ▪ Développer la connaissance de la ressource forestière (qualité, localisation, potentiel de mobilisation) et des infrastructures de mobilisation (desserte, scieries, etc.) ▪ Rassembler les acteurs et créer une dynamique locale, en lien avec les territoires voisins

Orientations

O-3.3

Relever le défi d'une mobilité durable

Objectifs

- Favoriser la structuration et la professionnalisation des entrepreneurs de travaux forestiers.
- Accompagner aux échelles territoriales pertinentes la modernisation et la diversification des scieries sur de nouveaux débouchés (innovation, Pays méditerranéens en lien avec le port de Valence, etc.)
- Prendre en compte les différentes fonctions de la forêt (productive, récréative, écologique, etc.)
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation dans des offres de services spécifiques pour le transport et la mobilité en lien avec les politiques Régionales, Départementales et Autorités Organisatrices des Transports Urbains
 - ✓ Susciter, favoriser la mise en place de moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle : auto-partage ; parking relais pour co-voiturage ; transport à la demande ; ...
 - ✓ Développer les TIC comme nouvelle manière de penser proximité, en accompagnant les usages : télétravail ; e-commerce, etc.
- Elaborer un schéma de déplacements pour organiser une offre de transports en commun dans les bassins les plus urbains, renforcer les liens urbain/rural, et développer une offre de services adaptées aux besoins des captifs en milieu rural (transport à la demande, navettes de proximité, etc.)
 - ✓ Renforcer les relations entre les deux rives du Rhône
 - ✓ Faciliter les liaisons avec l'agglomération de Valence et la vallée du Rhône pour soutenir l'activité économique dans les vallées ardéchoises et l'accès aux services supérieurs
 - ✓ Mettre en cohérence déplacements et organisation spatiale, renforcement des villes et villages
- Soutenir la pratique des modes doux utilitaires et de loisirs en améliorant les cheminements piétons et cyclistes, tout en recherchant des solutions sur les territoires très vallonnés (navettes permettant le transport des vélos, mise à disposition de vélos à assistance électrique, etc.)
- Accompagner la montée en puissance des projets (coût de l'innovation et de l'expérimentation et des transferts d'expériences, ...)

Orientations	Objectifs
O-3.4	<p>Se doter d'une stratégie en matière énergétique et coordonner les initiatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et/ou renforcer les partenariats ▪ Mettre en valeur les ressources locales <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer l'utilisation locale du bois construction ✓ Développer les ressources énergétiques (y compris bois énergie et biomasse) ▪ Réduire les dépenses d'exploitation et/ou trouver de nouveaux modèles d'exploitation ▪ Appuyer la création d'activités et de nouveaux emplois ▪ Soutenir des démarches en matière d'urbanisme et d'aménagement intégrant les conséquences liées aux changements climatiques: <ul style="list-style-type: none"> ✓ lutte contre la précarité énergétique et réduction des consommations énergétiques, ✓ lutte contre la pollution atmosphérique, ✓ lutte contre l'imperméabilisation des sols, ✓ valorisation des ressources locales dans la construction et en matière d'énergie ▪ Développer de nouvelles modalités d'ingénierie financière pour permettre le développement de projets innovants en matière de production d'énergie